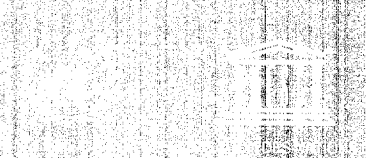


Normes de
la Commission européenne



CONTRIBUTION À LA PROMOTION DES MÉDIAS INDÉPENDANTS ET PLURALISTES

Déclaration de Sofia



REPUBLIQUE BULGARIE
10-13 SEPTEMBRE 1997

Nous, les participants au Séminaire européen sur la promotion des médias indépendants et pluralistes (notamment en Europe centrale et orientale), organisé à Sofia (Bulgarie) du 10 au 13 septembre 1997 par le Département de l'information des Nations Unies (UN/DPI) et par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO),

Rappelant l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme; qui dispose que « TOUT INDIVIDU A DROIT À LA LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION, CE QUI IMPLIQUE LE DROIT DE NE PAS ÊTRE INQUIÉTÉ POUR SES OPINIONS ET CELUI DE CHERCHER, DE RECEVOIR ET DE RÉPANDRE, SANS CONSIDÉRATIONS DE FRONTIÈRES, LES INFORMATIONS ET LES IDÉES PAR QUELQUE MOYEN D'EXPRESSION QUE CE SOIT »,

Rappelant la résolution 59 (1) de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 14 décembre 1946, dans laquelle l'Assemblée générale a déclaré que la liberté de l'information était un droit fondamental de l'homme, et sa résolution 45/76A du 11 décembre 1990 sur l'information au service de l'humanité,

Rappelant la résolution 104 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-cinquième session en 1989, qui met l'accent sur la promotion « DE LA LIBRE CIRCULATION DES IDÉES PAR LE MOT ET PAR L'IMAGE... AUX PLANS INTERNATIONAL AUSSI BIEN QUE NATIONAL »,

Rappelant aussi la résolution 43 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-sixième session (1991), « RECONNAISSANT QU'UNE PRESSE LIBRE, PLURALISTE ET INDÉPENDANTE EST UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE TOUTE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE » et invitant le Directeur général « À ÉTENDRE AUX AUTRES RÉGIONS DU MONDE LES EFFORTS ENTREPRIS... POUR ENCOURAGER LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET PROMOUVOIR L'INDÉPENDANCE ET LE PLURALISME DES MÉDIAS »,

Rappelant en outre la décision 48/432 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 20 décembre 1993, de proclamer le 3 mai "Journée mondiale de la liberté de la presse",

Prenant note avec satisfaction de la résolution 4.6 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-huitième session (1995), qui, soulignant leur « IMPORTANCE EXCEPTIONNELLE », A FAIT SIENNES les Déclarations adoptées par les participants aux séminaires tenus à Windhoek (Namibie, 1991), Almaty (Kazakstan, 1992) et Santiago (Chili, 1994), et se référant à la décision 150 EX/Décision 3.1 par laquelle le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 150^e session (1996) a recommandé à la Conférence générale de *faire sienne* la Déclaration de Sanaa (Yémen, 1996),

Prenant note avec satisfaction de la déclaration faite à l'ouverture du Séminaire par le Vice-Premier Ministre de la République de Bulgarie, et des messages du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO, lequel a souligné que la liberté d'expression était le pilier fondamental de la démocratie et qu'il était particulièrement fragile dans tous les pays en transition et que les médias, dans cette période de transition, faisaient face à des défis multiples,

Exprimant nos sincères remerciements aux Nations Unies et à l'UNESCO pour avoir organisé ce Séminaire,

Exprimant aussi notre sincère gratitude à toutes les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales, agences et fondations qui ont collaboré avec les Nations Unies et l'UNESCO pour l'organisation du Séminaire,

Exprimant notre gratitude au gouvernement, au peuple, ainsi qu'aux organisations et professionnels des médias de la République de Bulgarie pour leur hospitalité, qui a favorisé le succès du Séminaire,

N*ous rappelons* que la création, le maintien et le renforcement de médias indépendants, pluralistes et libres sont indispensables au développement et à la préservation de la démocratie ;

Nous soulignons une fois de plus que la presse a pour double fonction de diffuser des informations et des idées sur des sujets qui intéressent le public et d'observer le fonctionnement des pouvoirs publics ;

Nous disons notre attachement aux principes de la Déclaration de Windhoek, reconnaissant son importance essentielle pour la promotion de médias écrits et électroniques – y compris l'Internet et la communication interactive – libres, indépendants et pluralistes dans toutes les régions du monde ; *nous prions instamment* toutes les parties concernées de veiller à la mise en oeuvre des principes contenus dans cette Déclaration ;

Nous appuyons le mouvement qui se dessine dans le monde entier vers la démocratie et la liberté d'expression et d'information, préalable fondamental à la réalisation des aspirations de l'humanité. L'ignorance de ces principes pourrait compromettre le développement de la société civile, voire amener le retour du totalitarisme ;

Nous considérons comme inacceptables toutes les formes de censure, directe ou indirecte ; *nous relevons* que les professionnels des médias continuent d'être victimes de harcèlements, de violences physiques, de menaces, d'arrestations, de détention, de torture, d'enlèvements, d'exil et d'assassinat. Ils sont également exposés à des pressions économiques et politiques, notamment à des licenciements pour des motifs politiques, à l'interprétation abusive des lois en vigueur et à des restrictions supplémentaires aux termes de lois nouvelles. Outre les limitations apportées à la libre circulation des nouvelles et de l'information, ainsi qu'à la diffusion des périodiques à l'intérieur des pays et par delà les frontières nationales, les médias sont souvent soumis à des restrictions en matière de papier journal, de systèmes de transmission, d'accès à l'Internet et de moyens de communication interactive et autre. Des systèmes d'autorisation, des contrôles abusifs et arbitraires, ainsi que des tarifs excessifs restreignent l'accès aux médias et le droit de publier, transmettre ou radiodiffuser de l'information ;

Nous déplorons vivement que presque tous les assassinats et autres crimes commis à l'encontre de journalistes et autres professionnels des médias en Europe comme dans d'autres parties du monde restent impunis ;

Nous prions instamment les organisations intergouvernementales, au sein du système des Nations Unies comme au niveau régional, de coordonner leur action pour obtenir des États concernés les informations pertinentes sur les résultats de leurs enquêtes et les mesures judiciaires qu'ils ont prises concernant les assassinats et autres crimes commis à l'encontre des journalistes et autres professionnels des médias ;

Nous prions instamment les gouvernements de libérer immédiatement les journalistes qui ont été emprisonnés pour leurs activités professionnelles ;

Nous déplorons également les restrictions apportées aux déplacements, ainsi que les retraits de passeports ou refus de visas. Aucune discrimination ne saurait être faite entre les journalistes étrangers et les journalistes locaux. Les journalistes devraient être libres de travailler dans le pays de leur choix et pour quelque média que ce soit, local ou étranger ;

Estimant que la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et l'accès à l'information, est un droit de l'homme fondamental, *nous invitons* l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa prochaine session, à prendre des mesures visant à améliorer la mise en oeuvre et à rendre contraignante la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier l'article 19. Pareille décision représenterait une contribution importante au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

Nous invitons toutes les organisations intergouvernementales concernées et agences donatrices à tout mettre en oeuvre pour apporter une aide accrue à la création et au renforcement de médias indépendants et pluralistes dans toutes les régions du monde ;

Nous déclarons que :

1. L'évolution encourageante d'un nombre croissant de pays d'Europe centrale et orientale vers la démocratie crée un climat favorable à l'émergence et au développement de médias indépendants et pluralistes.

2. Tous les États devraient apporter, ou renforcer quand elles existent, les garanties constitutionnelles et légales relatives à la liberté d'expression et à la liberté de la presse et devraient réexaminer, réviser et/ou abroger les lois, réglementations et mesures qui limitent l'exercice de ce droit fondamental. Ils devraient veiller spécialement à faire respecter ces garanties. Les tendances à imposer des limites ou des interdictions non prévus par la loi qui restreignent ces libertés sont inacceptables.

3. Tous les pays devraient être encouragés à accorder des facilités de déplacement et des visas aux journalistes étrangers qui souhaitent voyager, se déplacer et travailler à l'intérieur de leurs frontières; aucun obstacle ne devrait être apporté à l'entrée et à l'utilisation du matériel professionnel.

4. Le libre accès à l'information relevant des autorités publiques doit être observé. Nul journaliste ne devrait être obligé de révéler ses sources d'information. A cet égard, des garanties appropriées doivent être définies.

5. Des associations professionnelles, des syndicats de journalistes et des associations de rédacteurs et d'éditeurs véritablement indépen-

dants et représentatifs devraient être créés et/ou renforcés. Toute entrave juridique et administrative à la création d'organisations indépendantes de journalistes devrait être levée.

6. La bonne pratique journalistique constitue la garantie la plus efficace contre les restrictions gouvernementales et les pressions exercées par des groupes d'intérêts particuliers. Toute tentative pour fixer des normes et principes directeurs devrait émaner des journalistes eux-mêmes. Les contentieux impliquant les médias et/ou les professionnels des médias dans l'exercice de leur profession doivent être réglés par les tribunaux et ces affaires doivent être entendues selon les procédures et codes civils et non selon la justice pénale (ou militaire).

7. Dans tous les médias, l'indépendance professionnelle et la liberté journalistique et éditoriale devraient être reconnues. Les médias audiovisuels et les agences de presse appartenant à l'État devraient être réformés en priorité et jouir statutairement de l'indépendance journalistique et éditoriale en tant qu'institutions ouvertes de service public. Si des autorités de supervision et de réglementation de l'audiovisuel sont créées, elles doivent être totalement indépendantes du gouvernement. La création d'agences de presse indépendantes et de stations de radio et télévision privées et/ou communautaires, notamment dans les zones rurales, devrait être aussi encouragée.

8. Des efforts particuliers devraient être entrepris pour appuyer la création, à l'intérieur des pays, de structures d'éducation et de formation journalistique afin de garantir le développement d'une presse libre et d'un journalisme indépendant.

9. Compte tenu des conditions économiques et sociales qui prévalent dans les pays d'Europe centrale et orientale, et notamment des différences existant au sein de cette sous-région, la communauté internationale (organisations internationales, agences de développement et associations professionnelles) devrait, à titre prioritaire, accorder un appui financier à long terme en faveur du développement durable des médias indépendants. De surcroît, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, les organisations intergouvernementales et agences donatrices concernées devraient coopérer pour créer un fonds indépendant de prêt aux médias.

10. L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui ouvre de nouveaux circuits à la libre circulation de l'information, pourrait et devrait contribuer au pluralisme, au développement économique et social, à la démocratie et à la paix. L'accès à ces nou-

veaux médias et leur utilisation devraient jouir de la même protection, en matière de liberté d'expression, que les médias traditionnels.

11. La xénophobie et les affrontements entre différents groupes ethniques et religieux menacent la paix et la démocratie dans de nombreuses parties de l'Europe. Les programmes de formation en matière d'éthique journalistique devraient sensibiliser les journalistes aux problèmes concernant les préjugés et la discrimination. Il faut aussi établir au sein des médias de meilleures politiques de recrutement en faveur des journalistes et du journalisme dans les communautés ethniques et minoritaires.

12. Une information non partisane et factuelle et le respect des normes professionnelles revêtent une importance essentielle lors des reportages dans et sur des zones de conflits.

13. Il conviendrait d'adopter des mesures efficaces et une législation adéquate permettant d'empêcher la concentration excessive de la propriété des médias, et toute mainmise, y compris celle de l'État, affectant le pluralisme.

14. L'intérêt du public doit prévaloir, quelles que soient les formes de propriété. La propriété et le financement de tous les médias devraient être transparents et connus publiquement. Les États doivent encourager la diversité des formes de propriété par le biais de garanties juridiques et affecter les fonds publics sur une base non discriminatoire.

15. Du fait de l'accroissement des pressions commerciales et autres sur tous les médias, il est essentiel de maintenir la crédibilité de ceux-ci en veillant à la qualité du contenu.

16. La présente Déclaration devrait être soumise par le Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale et par le Directeur général de l'UNESCO à la Conférence générale, afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre.